

Escoville

## L'aide aux devoirs perdure malgré les réformes

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 15 décembre 2018

462 mots | -



Les six élèves débutant l'heure d'aide aux leçons, accompagnée par Hélène Audra. À droite Jean-Louis Boulanger, vice président de NCPA. - Crédit: Ouest-France

Après l'extension de l'aide aux devoirs à l'école maternelle et élémentaire Jules-Verne d'Escoville, la communauté de communes NCPA relance l'aide pour le groupe scolaire de Dozulé.

L'initiative

Avant même le rattachement de l'école à la communauté de commune Cabalor, puis un an plus tard à NCPA (Normandie Cabourg pays d'Auge), des heures d'aides aux devoirs avaient été mis en place à l'école primaire du groupe scolaire Jules-Verne.

Depuis la rentrée, l'école dirigée par Fabienne Toutain, accueille 95 enfants. La particularité de l'établissement : mélanger les classes de maternelle et des plus grands. « **On fait classe double de temps en temps** », souligne la directrice.

Le retour de l'aide aux devoirs à Dozulé

Parmi la quarantaine d'élèves du primaire, six enfants bénéficient de l'aide aux leçons. Une aide qui n'a jamais été interrompu contrairement à celle de Dozulé qui a été mise en arrêt après la réforme qui a fait naître le périscolaire.

« **Beaucoup de Dozuléens nous réclamaient le retour de cette aide** », explique Jean-Louis Boulanger, vice-président NCPA en charge des affaires scolaires. C'est maintenant chose faite, puisque l'aide aux leçons a fait son grand retour. Et si « Dozulé fait le plein », il reste encore de la place à Escoville, pour des groupes limités à douze enfants.

À cette occasion, trois personnes ont été embauchées. « **Nous souhaitons des personnes qualifiées, des personnes qui cherchaient un emploi supplémentaire avec une expérience en milieu scolaire et un niveau minimum équivalent licence.** » À Dozulé, ce sont donc une enseignante retraitée et une étudiante en droit social et familial qui viennent en aide aux écoliers. Hélène Audra, accompagnatrice d'élèves en situation de handicap (AESH) est en charge des six élèves du CE1 au CM2 de l'école d'Escoville, deux soirs par semaine, les lundis et jeudis de 17 h à 18 h.

Mais comment bénéficier de cette aide aux devoirs ? Ce sont les parents aidés par les enseignants qui doivent faire la demande pour bénéficier de cette aide aux leçons.

Ces séances se déroulent après un goûter de la fin des classes. Les enfants descendent dans la bibliothèque de l'école, qui se convertit alors en salle de classe. À la fin de l'heure, « **les enfants peuvent se rendre à la garderie jusqu'à 18 h 30 si les parents ne peuvent venir à 18 h 30. Je veux que l'on soit souple** », souligne la directrice.

Cette aide aux leçons représente un coût pour la communauté de communes qui répercute 2,85 € par séance à la charge des familles, goûter inclus. « **Si nous avons douze élèves du groupe, la participation des parents couvre la dépense** », termine Jean-Louis Boulanger.